

L'A PRIORI ET L'A POSTERIORI EN ECONOMIE*

Septembre 2005. Révisé en juillet 2006

Philippe MONGIN

CNRS & HEC

1 rue de la Libération, F-78350 Jouy-en-Josas

mongin@hec.fr

Résumé. Un article précédent étudiait la distinction sémantique de l'analytique et du synthétique et l'appliquait à la micro-économie; celui-ci confronte les propositions micro-économiques fondamentales à la distinction épistémologique de l'a priori et de l'a posteriori (ou de l'empirique), tout en s'efforçant de systématiser les quatre concepts. Après avoir repris la définition kantienne de l'a priori et le problème célèbre du synthétique a priori, on met en place deux grandes interprétations des propositions fondamentales, l'empirisme (illustré par l'école classique anglaise) et l'apriorisme (illustré par von Mises au sein de l'école néo-classique autrichienne). On récuse les deux interprétations - la seconde avec plus de détail que la première. On conclut que les propositions fondamentales sont synthétiques, mais ni a priori, ni a posteriori; cette catégorie échappe aux découpages ordinaires. On défend l'interprétation nouvelle en étudiant la loi des rendements décroissants et l'hypothèse de convexité des ensembles de production.